

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2020 Session Ordinaire
--	--

L'an deux mil vingt le mardi 12 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 5 mai 2020	Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 11
Nombre de conseillers présents : 8	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	AEP	Pouvoir à Pascal Chesneau
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	P	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
8 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	P	
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Lydia ANFRAY
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Paul BINEY

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sarah FANMUY-HEINTZ est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 25 février 2020 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

I-Délibérations

Délibération N° 16 / 2020

Pose de bordures dans La Grande Rue et rue de la Sente aux Prêtres, choix de l'entreprise, selon les devis :

Lors d'une réunion précédente, le Conseil municipal a décidé de la pose de bordures dans La Grande Rue, du côté impair qui en est dépourvu, ainsi que dans la continuité de la rue de la Sente aux Prêtres en direction de Meslay-le-Grenet jusqu'à la dernière maison. Des demandes de subventions ont déjà été demandées sur ces travaux. Trois devis sont présentés :

Entreprises	Montants HT	Montants TVA	Montants TTC
Cagé Terrassement	42 086,01 €	8 417,20 €	50 503,21 €
Eiffage Route	29 301,70 €	5 860,34 €	35 162,04 €
Touzet TP	50 265,00 €	10 053,00 €	60 318,00 €

Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir et d'accepter le devis de l'entreprise « Eiffage Route » pour un montant de **29 301,70 € HT soit 35 162,04 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 17 / 2020

Achat d'un nouvel ordinateur, choix du devis :

L'achat d'un nouvel ordinateur s'avère nécessaire. L'ordinateur actuel a été acheté en 2013 et fonctionne sous Windows7 dont la maintenance, par Microsoft c'est arrêtée début 2020. Notre éditeur de logiciels Berger-Levrault nous conseille fortement de changer notre matériel pour des raisons de sécurité. Deux devis sont présentés :

Entreprises	Montants HT	Montants TVA	Montants TTC
MB informatique (Euromatique)	891,67 €	178,33 €	1 070,00 €
Balistik	840,92 €	168,18 €	1 009,10 €

Les deux devis sont très proches financièrement et les deux établissements nous ont déjà donné satisfaction dans le passé, le choix final s'est effectué en comparant les différents composants ainsi que leur puissance respective. Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir et d'accepter le devis de l'entreprise « MB informatique » pour un montant de **891,67 € HT soit 1 070,00 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 18 / 2020

Ré-Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens et la reprise des résultats de la commune dans le cadre de la compétence eau potable transférée à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, celui-ci avait approuvé le procès verbal du transfert du budget annexe de l'eau vers la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole.

Avec l'accord de la Direction départementale des finances publiques, une modification de l'article 8 "comptabilité " du PV a été apportée, pour préciser les mouvements de crédits des comptes 678 et 1068 concernant les résultats de fonctionnement et d'investissement.

Cette nouvelle délibération annule donc et remplace la délibération N° 10/2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune Sandarville est membre de la communauté d'agglomération Chartres Métropole. Un transfert de la compétence eau et assainissement avec Chartres Métropole a donc été engagé.

-Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

-Considérant que conformément à l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales renvoyant aux articles L. 1321-1 et suivants du même code :

« Le transfert de compétences entraîne obligatoirement, la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. »

Le budget eau potable de la commune a été clôturé le 31 décembre 2017. Les résultats de fonctionnement et d'investissement ont été repris par le budget principal de la collectivité. Ils étaient (selon le compte de gestion 2017) de 20 928,51 € en fonctionnement et 5 046,36 € en investissement.

Par la présente délibération, il est donc prévu que certains éléments de l'actif et du passif de cet ex-budget annexe soient repris par le budget annexe EAU POTABLE de l'agglomération. Les mises à disposition sont détaillées dans le document joint ainsi que les imputations concernées (annexe 1). Les résultats sont transférés à Chartres Métropole dans leur intégralité.

La Direction départementale des Finances Publiques a été sollicitée pour la rédaction de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** La mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de Sandarville à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole pour la compétence eau potable et assainissement ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention ou le procès verbal joint ;
- **RAPPELLE** les résultats des comptes de la commune au 31 décembre 2017 pour son budget annexe eau potable étaient de 20 928,51 € en fonctionnement et 5 046,36 € en investissement (annexe 1) ;
- **VALIDE** le fait que ces résultats (en investissement et fonctionnement) soient transférés à Chartres Métropole dans leur intégralité. Ces derniers sont repris par Chartres métropole de la manière suivante et pour l'unique budget annexe EAU POTABLE

compte	Fonctionnement crédit du compte 778 excédent	Investissement crédit du compte 1068 excédent
EAU 100%	20 928,51 €	5 046,36 €
ASSAINISSEMENT 0%		

- **PRÉCISE** que pour assurer ce transfert des résultats, la commune de Sandarville devra prévoir les crédits en 2020 sur les comptes 1068 et 678 du budget principal et comme le prévoit le Procès-verbal ;
- **PRÉCISE** que cette délibération sera transmise à Chartres Métropole une fois qu'elle aura été enregistrée au contrôle de légalité.

II- Informations

- 1) Point de situation concernant les mesures prises et/ou à prendre pour la protection des personnes suite à l'épidémie du COVID-19 :
 - M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a acheté du gel hydroalcoolique, des masques FFP2 et des visières de protection pour le personnel communal ; il informe également qu'il a pris la décision de commander des masques en tissus, lavables et réutilisables, pour distribuer aux habitants de la communes de plus de 65 ans. Cette commande passe par l'intermédiaire de Chartres Métropole qui nous indique qu'ils ne seront pas disponibles avant la dernière semaine de mai, minimum.
- 2) Point de situation concernant la reprise de la scolarité des élèves suite à l'épidémie du COVID-19 :
 - L'école primaire de Bailleau-le-Pin a rouvert cette semaine avec un protocole spécifique lié au Covid-19. L'école maternelle reste fermée sauf pour les enfants du personnel soignant et prioritaire.
- 3) Point sur les travaux de signalisation routière envisagés en 2020 :
 - Un responsable de l'entreprise Viaroute, est venu ce matin pour voir sur le terrain les travaux à réaliser (passages piétons, rétrécissement de chaussée, vitesse limitée ...) Un devis nous sera présenté prochainement.
- 4) Réflexion sur l'achat d'un désherbeur thermique :
 - L'usage de désherbant chimique étant interdit sur l'espace public, il serait peut-être utile d'envisager l'achat d'un désherbeur thermique à air chaud pulsé. Une documentation est présentée au Conseil ainsi qu'un devis. Nous attendons à ce jour une démonstration de ce matériel avant de prendre une décision.
- 5) Panne du tracteur tondeuse :
 - Une panne du tracteur tondeuse est survenue pendant le confinement. Celle-ci a immobilisé ce matériel pendant plusieurs semaines. La commune a fait appel aux services de l'entreprise « Duret Espaces Verts » pour réaliser les travaux de tonte en attendant la réparation qui est intervenue la semaine dernière.
- 6) Achat d'une nouvelle débroussailleuse
 - Pendant le confinement la débroussailleuse est également tombée en panne. Étant donné l'ancienneté de ce matériel, M. le Maire a pris la décision d'en acheter une nouvelle, pour un investissement de 740,00 € HT (marque STIHL)
- 7) Pose de la nouvelle porte de garage (maison en location, rue de l'Arche)
 - L'entreprise « Tourny Fermetures » est venue poser la nouvelle porte de garage la semaine dernière.
- 8) Livraison du kit d'arrosage de 450 litres sur châssis routier
 - Le matériel a été livré au début du mois d'avril
- 9) Courrier d'une habitante pour demander une piste cyclable
 - Mme Tillay, habitante de la commune, nous a adressé un courrier afin de nous soumettre l'idée de réaliser une piste cyclable entre Sandarville et Bailleau-le-Pin. Le Conseil trouve l'idée intéressante mais rappelle que ce genre de projet doit être porté par la Communauté d'agglomération. De plus les deux communes n'appartenant pas à la même structure intercommunale, cela rend la réalisation de ce projet plus compliqué. Il n'est pas certain non plus qu'il y ai l'emprise nécessaire pour cette piste cyclable. M. le Maire va se renseigner sur les possibilités qui s'offrent à nous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Paul BINEY